



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE



▲ Mathis / © Patrick Tourneboeuf / RMN-Grand Palais

CTB Constructeur Bois

La certification CTB Constructeur Bois, démarche volontaire, permet de certifier les services d'une entreprise avec l'engagement d'un organisme de contrôle indépendant qui en vérifie la qualité. Cet organisme tierce partie est lui-même contrôlé par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

CTB Constructeur Bois est une marque collective de certification de service conforme à l'ISO 17065, qui s'applique au processus de conception, de fabrication et de mise en œuvre des constructions en bois.

Elle couvre un large champ d'applications. Les bâtiments neufs conçus, fabriqués et mis en œuvre sous la responsabilité de l'entreprise sont classés en trois catégories :



Catégorie

1

Maisons individuelles,
extensions et
surélévations

Catégorie

2

Bâtiments
jusqu'à trois
niveaux

Catégorie

3

Tous les ouvrages
supérieurs à
trois niveaux

Les bâtiments rénovés (on considère « rénové » un bâtiment ayant été réhabilité, ayant subi une modification de destination, ou été renforcé à la suite d'un sinistre) sous la responsabilité de l'entreprise, sont classés en deux catégories :

Renfort

Rénovation traditionnelle
(renforcement par
assemblage mécanique)

Renfort +

Rénovation non
traditionnelle (renforcement
type goujons collés)

Les bénéfices de la certification pour le marché

La certification permet aux prescripteurs et aux utilisateurs de faire le bon choix. C'est un signe de qualité reconnu qui distingue le constructeur. Les utilisateurs ont l'assurance d'un ouvrage conçu, fabriqué et mis en œuvre conformément aux réglementations en vigueur.



▲ Maddalon Frères



▲ Maison Maugy

Les bénéfices de la certification pour le constructeur

La collaboration de FCBA avec les professionnels à travers CTB Constructeur Bois permet :

- l'amélioration continue, la valorisation de la compétence des entreprises et des salariés,
- de bénéficier d'une veille normative et technologique à travers les interventions régulières des personnels FCBA et au travers des communications et informations aux titulaires,
- de renforcer l'image de l'entreprise en externe mais aussi en interne,
- de rassurer ses clients, se démarquer, améliorer sa transversalité et réduire son SAV,
- de devenir une entreprise de référence.

Les caractéristiques certifiées

Les caractéristiques certifiées, suivies et contrôlées, objet de la certification de service sont :

- L'écoute et la contractualisation du besoin client,
- La maîtrise de la conception,
- La maîtrise de la fabrication,
- La maîtrise de la mise en œuvre,
- La maîtrise de la livraison des ouvrages (réception).

Les moyens qui permettent de respecter ces exigences sont :

- L'organisation de l'entreprise,
- La transmission de l'information entre services (commercial, bureau d'études, bureau des méthodes, production en atelier, mise en œuvre sur chantier, SAV...),
- Les dispositions d'acquisition et de maintien des compétences du personnel,
- La pertinence des notes de calculs et la clarté des plans d'exécution et de montage,
- La qualité de fabrication et de son contrôle,
- Les dispositions liées à la préparation et les conditions d'intervention sur chantier,
- Une démarche sur la gestion des déchets.



▲ Buguet Fils

Retrouvez toute l'information sur notre site fcba.fr

- Liste des titulaires
- Référentiel modalité de gestion et prescriptions techniques CTB Constructeur Bois
- Référentiel Annexes CTB Constructeur Bois



Contact

Thomas Le Quéré

Responsable de la marque
CTB Constructeur Bois

thomas.lequere@fcba.fr
 +33 (0)6 20 56 69 78



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Allée de Boutaut – BP227
33028 Bordeaux Cedex
+33 (0)5 56 43 63 00

fcba.fr